Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 038-213804552-20251017-DEL2025_051-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-051

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Eveline DUJARDIN (pouvoir à Christian COCAT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Clément RAVET (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Franck ROESCH) Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Philippe TISSERAND), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Angélique CONTAMIN

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AB 0504 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES KINESITHERAPEUTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 038-213804552-20251017-DEL2025_051-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu la lettre de M. le Directeur départemental des finances publiques (service du Domaine) en date du 09/07/2024 donnant l'évaluation du terrain sis lieu-dit « Les Alevins », cadastré section AB, numéro 0504 d'une superficie de 928 m²,

Vu que la Commune est propriétaire de la parcelle sise aux Alevins derrière le centre de secours et cadastrée AB 0504.

Monsieur le Maire expose :
Dans le cadre d'un projet de création d'un cabinet de kinésithérapeutes et suite à la demande faite par courrier en date du 25/8/2025, la Commune entend vendre cette parcelle

Monsieur le Maire propose de céder ce terrain au prix de 110 000 € (cent dix mille euros).
Cette vente est consentie sous conditions suspensives à savoir, l'obtention d'un prêt immobilier par l'acquéreur et d'un permis de construire purgé de tout recours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'autoriser la mise en vente de la parcelle communale AB 0504 au prix de 110 000 euros et de l'autoriser ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la mise en vente de la parcelle AB 0504 au prix de 110 000 euros.

Autorise le Maire, ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré le 17 octobre 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND